

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

HEROUVILLE-EN-VEXIN



Date de convocation : 06/03/2025

Date d'affichage : 06/03/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRESENTS : 11

VOTANTS : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le **12 mars** à 18 h 30 mn, le **Conseil Municipal** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Eric BAERT, Maire**.

Etaient présents : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme CHANTEPIE, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. DONET, M. GARDET, M. LEBECQ, Mme LEBLANC, M. LECOMTE, Mme PETEL,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BUSSEL, Mme CAPRON, M. COUBRICHE, M. SINGEOT (pouvoir à M. LEBECQ)

A été élue secrétaire : Mme LEBLANC

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que les petites associations de proximité ainsi que la coopérative de l'école d'Hérouville-en-Vexin ont très peu de moyen et souhaiterait leur apporter un soutien financier.

Il est donc proposé de subventionner ces 5 associations ainsi que la coopérative scolaire d'Hérouville-en-Vexin pour un montant respectif de 150 euros chacun, à savoir :

- Sauvegarde Vexin du Sausseron,
- Amis du Vexin français,
- La maison des tulipes,
- ONACVG (objet : solidarité),
- Festival parc aux étoiles de Nesles-la Vallée, et
- Coopérative scolaire.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de subventionner ces 5 associations et la coopérative scolaire d'Hérouville-en-Vexin pour l'année 2025.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance,
Audrey LEBLANC



Le Maire,
Eric BAERT

